

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2014

---

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1892)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° CE340

présenté par

Mme Got, M. Le Roch, M. Potier, Mme Massat, Mme Battistel, Mme Françoise Dubois, M. Pellois, Mme Reynaud, Mme Valter, M. Grellier, Mme Le Loch, Mme Fabre, M. Fekl, M. Boisserie, Mme Récalde, M. Savary, Mme Le Dissez, M. Rouillard, M. Pueyo, M. Boudié, Mme Bouziane, M. Mesquida, Mme Bourguignon, M. Ferrand, M. Lefait, Mme Maquet, M. Fauré, Mme Biémouret, Mme Hurel, M. Marsac, Mme Langlade, Mme Sandrine Doucet, M. Bleunven, Mme Martinel, M. Cresta, M. Verdier, Mme Orphé, Mme Gueugneau, Mme Lousteau, Mme Beaubatie et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

-----

### ARTICLE 39

Compléter cet article par les deux alinéas suivants :

« XVI.- Les 4°, 4° *bis* et 4° *ter* du I de l'article 30 entrent en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

« XVII.- Le 3° du III de l'article 30 et l'article 33 *quater* sont supprimés au 1<sup>er</sup> janvier 2018. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à maintenir les codes de bonnes pratiques sylvicoles jusqu'en 2018.